

ICS: 97.190

---

***norme belge  
enregistrée***

**NBN EN 1400**

1e éd., juin 2013

**Indice de classement: S 54**

---

**Articles de puériculture - Sucettes pour nourrissons et jeunes enfants -  
Exigences de sécurité et méthodes d'essai**

Artikelen voor zuigelingen en peuters - Fopspenen voor baby's en kleine kinderen - Veiligheidseisen en beproevingsmethoden

Child use and care articles - Soothers for babies and young children - Safety requirements and test methods

---

**Autorisation de publication: 21 juin 2013**

Remplace NBN EN 1400-1 (2002), NBN EN 1400-2 (2002) et NBN EN 1400-3 (2002).

La présente norme européenne EN 1400:2013 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français).



**Bureau de Normalisation - rue Joseph II 40 - 1000 Bruxelles - Belgique**

Tél: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: [info@nbn.be](mailto:info@nbn.be) - NBN Online: [www.nbn.be](http://www.nbn.be)  
Banque 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 TVA BE0880857592

ICS: 97.190

---

# ***Geregistreeerde Belgische norm***

**NBN EN 1400**

1e uitg., juni 2013

**Normklasse: S 54**

---

## **Artikelen voor zuigelingen en peuters - Fopspenen voor baby's en kleine kinderen - Veiligheidseisen en beproevingsmethoden**

Articles de puériculture - Sucettes pour nourrissons et jeunes enfants - Exigences de sécurité et méthodes d'essai

Child use and care articles - Soothers for babies and young children - Safety requirements and test methods

---

### **Toelating tot publicatie: 21 juni 2013**

Vervangt NBN EN 1400-1 (2002), NBN EN 1400-2 (2002) en NBN EN 1400-3 (2002).

Deze Europese norm EN 1400:2013 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans).



**Bureau voor Normalisatie - Jozef II-straat 40 - 1000 Brussel - België**

Tel: +32 2 738 01 12 - Fax: +32 2 733 42 64 - E-mail: [info@nbn.be](mailto:info@nbn.be) - NBN Online: [www.nbn.be](http://www.nbn.be)

Bank 000-3255621-10 IBAN BE41 0003 2556 2110 BIC BPOTBEB1 BTW BE0880857592

NORME EUROPÉENNE  
EUROPÄISCHE NORM  
EUROPEAN STANDARD

**EN 1400**

Mars 2013

ICS 97.190

Remplace EN 1400-1:2002, EN 1400-2:2002, EN 1400-3:2002

Version Française

**Articles de puériculture - Sucettes pour nourrissons et jeunes enfants - Exigences de sécurité et méthodes d'essai**

Artikel für Säuglinge und Kleinkinder - Schnuller für Säuglinge und Kleinkinder - Sicherheitstechnische Anforderungen und Prüfverfahren

Child use and care articles - Soothers for babies and young children - Safety requirements and test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 12 janvier 2013.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles**

## Sommaire

	Page
Avant-propos .....	3
Introduction.....	4
1 <b>Domaine d'application</b> .....	5
2 <b>Références normatives</b> .....	5
3 <b>Termes et définitions</b> .....	6
4 <b>Description d'une sucette</b> .....	7
5 <b>Matériel d'essai</b> .....	11
6 <b>Généralités</b> .....	18
7 <b>Impression et décalcomanies</b> .....	21
8 <b>Propriétés et essais portant sur la construction</b> .....	21
9 <b>Propriétés mécaniques</b> .....	32
10 <b>Exigences chimiques et méthodes d'essai</b> .....	39
11 <b>Protections de têterelles</b> .....	46
12 <b>Emballage de vente consommateur</b> .....	48
13 <b>Information sur les produits</b> .....	48
14 <b>Rapport d'essai</b> .....	51
<b>Annexe A (normative) Avertissements</b> .....	52
<b>Annexe B (informative) Justifications</b> .....	57
<b>Annexe C (informative) Informations sur les produits ressemblant à une sucette</b> .....	67
<b>Annexe D (informative) Quelques exemples de dispositifs de fixation appropriés</b> .....	69
<b>Annexe E (informative) Sucettes — Évaluation de la conformité à la norme — Plan d'échantillonnage et niveaux de conformité des échantillons de fabrication récente</b> .....	72
<b>Annexe F (informative) Appareillage HPLC approprié et méthode de détermination du 2-mercaptobenzothiazole (MBT) et des antioxydants BHT, 2246, Cyanox 425, Wingstay L et Irganox 1520</b> .....	73
<b>Annexe G (informative) Représentation graphique pour déterminer la résistance minimale à la perforation d'une têterelle</b> .....	76
<b>Annexe H (informative) Divergences A</b> .....	77
<b>Bibliographie</b> .....	78

## Avant-propos

Le présent document (EN 1400:2013) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 252 « Articles de puériculture », dont le secrétariat est tenu par AFNOR.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2013, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2014.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Ce document remplace l'EN 1400-1:2002, l'EN 1400-2:2002 et l'EN 1400-3:2002.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat (M/264) donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

La présente norme est associée à la Directive sur la sécurité générale des produits (DSGP), mais aucune Annexe ZA n'est nécessaire dans la mesure où la DSGP n'est pas une directive « Nouvelle approche » et ne comporte pas d'Exigences Essentielles auxquelles il convient que ce type d'annexe fasse référence.

La modification la plus importante par rapport à l'EN 1400:2002 réside dans le fait que les trois parties de cette norme ont été regroupées dans un même document.

En outre, des améliorations ont été apportées à différents matériels d'essai, notamment le gabarit pour l'essai de collerette et les jauges des trous de ventilation et des coincements de doigts.

Un certain nombre de règles communes pour la migration ont été adoptées, tout comme le concept d'allocation d'une partie des DJA lors de la définition des limites de migration.

Pour la première fois, des exigences ont été définies pour les protections de tétérnelle ainsi que pour les informations relatives à la chaîne logistique des produits contenant du caoutchouc vulcanisé.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

## Introduction

Les sucettes sont largement utilisées dans toute l'Europe pour satisfaire les besoins de succion non nutritifs des enfants et pour les apaiser.

Elles sont conçues pour pouvoir rester dans la bouche des nourrissons et des jeunes enfants pendant de longues durées. Étant donné que dans le passé il s'est produit des accidents, dont certains furent mortels, la présente norme a pour objet principal de réduire les risques d'accidents futurs. Il importe de souligner que la présente Norme européenne ne peut pas éliminer tous les risques auxquels les nourrissons et jeunes enfants sont confrontés lorsqu'ils utilisent ce type de produit et qu'il est extrêmement important qu'une surveillance soit assurée par un parent ou par la personne chargée de garder l'enfant. Il est essentiel que tous les avertissements et toutes les instructions spécifiés dans la présente norme soient énoncés de manière claire par le fabricant afin de permettre au consommateur d'être sûr que la sucette est utilisée convenablement et dans des conditions de sécurité.

La présente Norme européenne harmonise les exigences minimales de sécurité et les méthodes d'essai applicables aux sucettes. La plupart des dispositions sont extraites d'autres Normes européennes et de Normes nationales déjà existantes.

Il est recommandé que fabricants et fournisseurs s'appuient sur l'EN ISO 9001 pour les systèmes de management de la qualité [1]. Il est également recommandé que les laboratoires s'appuient sur l'ISO/CEI 17025, Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais [4].

De plus, il est reconnu que certains organismes exigent des essais de référence. Une proposition de plan d'échantillonnage et des niveaux de conformité applicables aux sucettes de fabrication récente sont donnés dans l'Annexe E (informative). Cette procédure peut être utilisée comme procédure volontaire d'homologation de type.

Le risque d'allergie à la protéine du latex n'a pas été inclus dans la présente norme. Néanmoins, la présente norme contient des dispositions concernant les informations figurant sur l'emballage des sucettes contenant du caoutchouc naturel. Aucune information publiée ne signale que la sensibilisation est causée par les téterelles de sucettes. De plus, il y a très peu de cas d'allergies à la protéine du latex chez les jeunes enfants et les nourrissons. Le problème de réaction allergique liée aux téterelles en caoutchouc sera toutefois repris en compte lorsque des informations supplémentaires seront disponibles.

Étant donné que l'utilisation de phtalates dans les articles de puériculture est limitée par l'Annexe XVII du Règlement REACH, ceux-ci ne sont pas traités dans la présente norme [5].

Une annexe normative fournissant les traductions des phrases d'avertissement dans les principales langues européennes a été ajoutée.

## 1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les exigences de sécurité relatives aux matériaux constitutifs, à la construction, à la performance, à l'emballage et aux informations relatives au produit des sucettes.

La présente Norme européenne est applicable aux produits qui ressemblent à une sucette ou qui fonctionnent de la même façon. Certaines sucettes mises sur le marché peuvent avoir d'autres fonctions. La norme s'applique également à ces produits (l'Annexe C donne des exemples).

La présente Norme européenne n'est pas applicable aux produits destinés à des applications médicales cliniques spécialisées, tels que ceux destinés aux nourrissons prématurés ou présentant le Syndrome de Pierre Robin (voir l'Annexe C).

La présente norme ne s'applique pas aux tétines de biberons. Les exigences de sécurité et méthodes d'essai applicables aux tétines de biberons sont incluses dans toutes les parties de l'EN 14350 [2], [3].

## 2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

DIN 53160-1, *Détermination de la libération de colorants des objets utilitaires — Partie 1 : Essai à la salive artificielle.*

EN 71-1, *Sécurité des jouets — Partie 1 : Propriétés mécaniques et physiques.*

EN 71-3, *Sécurité des jouets — Partie 3 : Migration de certains éléments.*

EN 71-11:2005, *Sécurité des jouets — Partie 11 : Composés organiques chimiques — Méthodes d'analyse.*

EN 12868, *Articles de puériculture — Méthodes pour déterminer la libération de N-nitrosamines et de substances N-nitrosables par les tétines et les sucettes en élastomère ou caoutchouc.*

EN 20105-A03, *Textiles — Essais de solidité des teintures — Partie A03 : Échelle de gris pour l'évaluation des décolorations (ISO 105-A03).*

EN ISO 1302, *Spécification géométrique des produits (GPS) — Indication des états de surface dans la documentation technique de produits (ISO 1302).*

EN ISO 3696, *Eau pour laboratoire à usage analytique — Spécification et méthodes d'essai (ISO 3696).*

ISO 188, *Caoutchouc vulcanisé ou thermoplastique — Essais de résistance au vieillissement accéléré et à la chaleur.*